



## Délibération n°2024-109

Date de la convocation : 10 juillet 2024

Nombre de conseillers en exercice :	45
Nombre de conseillers présents :	33
Nombre de conseillers votants :	37
- dont « pour » :	37
- dont « contre » :	0
- abstention :	0

**Objet : Projet photovoltaïque d'autoconsommation collective patrimoniale – approbation du programme et fixation de l'enveloppe financière prévisionnelle**

**Le mardi 16 juillet 2024 à 18h45**

L'an deux mille vingt-quatre, le seize du mois de juillet à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à Bélus, salle polyvalente, sous la présidence de Jean-Marc LESCOUTE, président en exercice

**Étaient présents :** Rachel DURQUETY, Robert BACHERE, Sylviane LESCOUTTE, Christian DAMIANI, Philippe LABORDE, Jean-Marc LESCOUTE, Jean-François LATASTE, Dominique DUPUY, Corine DE PASSOS, Bernard DUPONT, Lionnel BARGELES, Bernard MAGESCAS, Marie-Hélène SAGET, Véronique GOMES, Serge LASSERRE, Gisèle MAMOSER, Francis LAHILLADE, Didier MOUSTIE, Christian FORTASSIER, Roland DUCAMP, Didier SAKELLARIDES, Isabelle DUPONT-BEAUVAIS, François CLAUDE, Christel ROLLO, Stéphane BELLANGER, Alain DIOT, Sophie DISCAZAUX, Roger LARRODE, Annie BOULAIN, Marie-Françoise LABORDE, Annie LAGELOUZE, Henri LALANNE

**Suppléants :** Luc DE MONSABERT

**Étaient excusés :** Julien PEDELUCQ, Marie Josée SIBERCHICOT, Guy BAUBION BROYE

**Procurations :** Fabienne LABASTIE à Lionnel BARGELES, Liliane MARBOEUF à Isabelle DUPONT-BEAUVAIS, Valérie BRETHOUS à Stéphane BELLANGER, Sandrine DARRICAUDUFAU à Christel ROLLO,

**Absents :** Estelle LEVI, Thierry CALOONE, Jean-Luc SEMACOY, Patrick VILHEM, Thierry LE PICHON, Régine TASTET,

**Secrétaire de séance :** Bernard DUPONT

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les Statuts de la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans,

VU le Code de la commande publique et notamment l'article L.2421-1,

VU la délibération du Conseil communautaire n°2023-102 en date du 27 juin 2023 approuvant le Plan Climat Air Energie Territorial du Pays d'Orthe et Arrigans ;

**CONSIDERANT** la stratégie de production d'énergie renouvelable déclinée dans le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) du Pays d'Orthe et Arrigans ;

**CONSIDERANT** la fiche action n°8 du PCAET relative au déploiement des énergies renouvelables dans les bâtiments publics ;

**CONSIDERANT** l'étude d'opportunité photovoltaïque réalisée par le SYDEC

**CONSIDERANT** qu'il convient aujourd'hui d'arrêter le programme des travaux et de fixer l'enveloppe financière prévisionnelle

Dans le cadre de son Plan Climat Air Energie Territorial, le Pays d'Orthe et Arrigans s'est fixé d'atteindre l'autonomie énergétique à horizon 2050 en réduisant de 48% sa consommation d'énergie et en multipliant par 5 sa production d'énergie renouvelable. Souhaitant être exemplaire et accélérer sa transition énergétique, la Communauté de communes a mis en œuvre un plan de sobriété énergétique fin 2022 pour réduire les consommations d'énergie de ses bâtiments. En parallèle, elle souhaite développer une production d'énergie photovoltaïque et rendre ses bâtiments plus autonomes sur le plan énergétique.



Des études d'opportunité ont été menées avec le SYDEC afin d'identifier les potentiels solaires de plusieurs bâtiments et parkings intercommunaux. L'objectif défini par les communes étant de parvenir à terme à une production photovoltaïque équivalente à la consommation électrique de l'ensemble des bâtiments intercommunaux.

Suite à ces études, 7 sites de production ont été identifiés, permettant de produire au total plus de 700 kWc. Dans un premier temps, 3 sites ont été retenus pour une installation prévue en 2025 : le siège de la Communauté de communes à Peyrehorade, la Maison de la petite enfance à Pouillon et la crèche à Peyrehorade, pour une installation totale prévisionnelle de 366 kWc.

Le projet serait de valoriser cette production photovoltaïque en créant une boucle d'autoconsommation collective patrimoniale intégrant l'ensemble des bâtiments intercommunaux, soit 17 sites de consommation, et de revendre le surplus.

Les sites de production et de consommation étant tous situés dans des communes peu denses, une demande de dérogation de périmètre d'autoconsommation collective à 20 kilomètres a été effectuée auprès de la Direction Générale de l'Energie et du Climat.

Concernant la faisabilité technique, un bureau d'étude structure a vérifié la capacité des toitures à supporter la charge des installations photovoltaïques prévues et les redimensionner si besoin. C'est dans ce cadre que des travaux de renforcement seront menés sur une partie de la toiture du siège de la Communauté de communes à Peyrehorade.

Il convient désormais de désigner l'équipe de maîtrise d'œuvre. Pour cela une consultation sera lancée courant été 2024.

### Sites de production et de consommation identifiés

#### - Sites de production

Site	Commune	Puissance prévisionnelle
Siège CCPOA	Peyrehorade	210 kWc
Crèche du Pays d'Orthe	Peyrehorade	36 kWc
Maison de la petite enfance	Pouillon	120 kWc

#### - Sites de consommations :

Site	Commune
Ecole maternelle	Bélus
Ecole maternelle	Labatut
Pôle de proximité (CIAS)	Misson
Ecole maternelle d'Orist	Orist
Bâtiments techniques	Orthevielle
Ecole maternelle	Orthevielle
Siège CCPOA	Peyrehorade
Crèche du Pays d'Orthe	Peyrehorade
Piscine et Office de Tourisme	Peyrehorade
Ecole maternelle	Peyrehorade
Maison de la petite enfance	Pouillon
EHPAD la Chaumière Fleurie	Pouillon
Maison du temps libre	Pouillon
Ecole maternelle	Saint-Lon les Mines
Ecole maternelle	Sorde l'Abbaye
Abbaye de Sorde	Sorde l'Abbaye

## Coût prévisionnel du projet

Envoyé en préfecture le 18/07/2024

Reçu en préfecture le 18/07/2024

Publié le 19/07/2024

ID : 040-200069417-20240716-2024\_109-DE



Sites de production	Puissance installée	Etude structure	Installation (matériel + pose)	Raccordement au réseau DP	Maîtrise d'œuvre	Coût total HT
Siège Peyrehorade	210	1 300	186 845	20 000	18 685	226 830
Maison petite enfance Pouillon	120	1 600	120 000	20 000	12 000	153 600
Crèche Peyrehorade	36	1 600	42 000	3 000	4 200	50 800
<b>TOTAL</b>	<b>366</b>	<b>4 500</b>	<b>348 845</b>	<b>43 000</b>	<b>34 885</b>	<b>431 230</b>

### Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de fixer l'enveloppe prévisionnelle des travaux à 348 845 € HT
- **APPROUVE** le programme de l'opération
- **AUTORISE** Monsieur le Président prendre toutes décisions et à lancer toutes les procédures nécessaires à la concrétisation de l'opération et notamment pour attribuer le marché de maîtrise d'œuvre
- Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.
- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat notamment sur [telerecours.fr](https://telerecours.fr) pour les particuliers justiciables.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme.

Le Président,  
Jean Marc LESCOUTE

